

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil Communautaire du 18 Mars 2021

CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape essentielle dans la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire (notamment pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus -art. L 2312-1 du CGCT-), qui doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget. **Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.** Le Rapport d'Orientations Budgétaires donne lieu à un débat qui est acté dans une délibération spécifique soumise au vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat accompagnée du rapport.

Ce débat prend appui sur le Rapport d'Orientations Budgétaires dont le contenu est précisé par le CGCT et dont la structure s'articule de manière suivante :

- Environnement économique mondial avec une projection sur le contexte à venir,
- Cadre budgétaire et réglementaire de l'année à venir, précisant notamment les dispositions de la Loi de Finances qui s'imposeront,
- Les orientations budgétaires (Budget Principal et Budgets Annexes), notamment sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre un EPCI et ses communes membres,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et recettes.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation sur le personnel de la collectivité : structure, évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ces documents sont mis à disposition du public au siège administratif de la collectivité dans le même délai, à savoir au **17 A, Rue de Tourville à VALREAS** et seront mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans son intégralité et sous un format non modifiable (www.cceppg.fr).

En résumé le DOB permet :

1. de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
2. d'informer sur la situation financière de la collectivité, les perspectives budgétaires (notamment évolution des taux de fiscalité locale et gestion de la dette) et sur la gestion du personnel,
3. de présenter les orientations politiques portées pour les années à venir et la mesure des impacts financiers sur la structure financière (engagements pluriannuels).

I. CONTEXTE ECONOMIQUE & FINANCIER

A. Contexte international et européen

L'apparition fin 2019 du Coronavirus dans les métropoles chinoises, a bouleversé début 2020, l'ensemble des pays touchés à leur tour par cette pandémie. Depuis, l'économie mondiale évolue en dent de scie, au rythme de cette dernière et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. La première vague a entraîné une mise en œuvre répandue du confinement par les gouvernements, mesure induisant un double choc tant sur l'offre que sur la demande à l'échelle mondiale. Les déconfinements progressifs se sont traduits par de nets rebonds même si l'activité est restée en retrait par rapport à fin 2019. L'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations nécessitant à nouveau des mesures restrictives qui ont pesées sur l'activité du dernier trimestre.

Pour la zone Euro, la crise sanitaire est inédite. L'activité économique demeure sur l'année 2020 en retrait de plus de 4% par rapport à 2019. Certains secteurs tels que les services de transports, de restauration, d'hébergement et autres activités liées, demeurent durablement affectés. Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Le soutien des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

B. Contexte National

L'économie française a été durement touchée par la crise du COVID-19 dès le Premier semestre 2020. Le PIB a chuté de 13,7% au second trimestre à la suite du confinement national instauré au printemps dernier, affectant particulièrement certains secteurs économiques (hébergement, restauration, transport (fabrication et services), culturel, ...). Un rebond à l'été a été constaté suite à l'assouplissement des restrictions sans toutefois revenir au niveau d'avant la crise sanitaire. La recrudescence des contaminations au cours de l'automne, conduisant à un nouveau confinement national entraîne à nouveau, un recul de l'activité économique. La croissance française a chuté de -10,3% en 2020.

L'impact économique de cette pandémie n'est pas négligeable et particulièrement au niveau de :

- l'emploi - Lourdes conséquences sur le marché du travail. Au 1^{er} semestre 2020, 715.000 personnes avaient perdu leur emploi salarié. Le rebond du 3^{ème} trimestre a permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295.000. Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi-2021.
- l'économie – Manque d'activité économique et donc de trésorerie pour les entreprises, pertes de marché, ralentissement de l'activité.

Le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour tenter de contenir les effets émanant de cette situation :

- adaptation du dispositif d'activité partielle (coût estimatif 2020 : 31 Mds€). Prévision 2021 plus de 6,6 Mds€,
- renforcement de la trésorerie des entreprises par le biais de facilités de crédit et soutien des secteurs lourdement impactés par cette crise.

Le plan « France Relance » 2021 -2022 de 100 Mds€ (financé à hauteur de 40 Mds€ par l'Europe) vise, via des programmes d'investissement, à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Il comporte 3 axes :

- Axe 1 –Compétitivité et innovation (Baisse des impôts de production, programme d'investissement d'avenir, fonds propres pour les entreprises et soutien à l'investissement) pour 34 Mds€,



- Axe 2 –Transition écologique et environnementale (Plan transports, rénovation énergétique & industrie, transition dans l'agriculture) pour 30 Mds€,
- Axe 3 –Cohésion sociale & territoriale (emploi & compétences, investissement dans le cadre du Segur de la santé, soutien investissement des collectivités locales, recherche pour l'enseignement supérieur) pour 36 Mds€.

Sous le double effet de la baisse d'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8%.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7% du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2% du PIB). L'inflation française (IPC) au regard de la hausse attendue du chômage, devrait être guidée principalement par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années (0,7% en 2021 et 0,6% en 2022). L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a, quant à lui, progressé de 0,2% sur un an (Novembre 2019 / Novembre 2020).

C. Loi de finances 2021

La Loi de Finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.

La Loi de finances pour 2021, adoptée le 29 décembre dernier, est largement consacrée à la relance de l'économie. Outre le plan « France Relance » de 100 Mds€, elle acte la baisse des impôts dits « de production » pour les entreprises à hauteur de 10 Mds€. Elle contient également 20 Mds€ de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne, ...) et au profit des jeunes.

A ces mesures s'ajoutera la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

1. Les mesures phares de la Loi de Finances 2021

→ Inciter les collectivités à une croissance plus verte – Ceci sous-entend une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental, permettant d'évaluer la compatibilité du budget aux engagements de la France (accord de Paris).

Ceci vient marquer l'objectif fort de faire de la croissance verte un enjeu pour les collectivités locales, traduit dans la LF 2021 à travers diverses dispositions phares :

- priorité à la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics et privés (1Md€ pour le bloc communal),
- favoriser la mobilité verte et développement des énergies renouvelables dans les transports,
- accélération du plan vélo, soutien à l'économie circulaire.

→ Renforcer la compétitivité -

- baisse des impôts de production (CET). Cette baisse favorisera les entreprises industrielles et facilitera la croissance des PME, principales sources de créations d'emplois dans les territoires,
- soutien à l'export,



- Renforcement des fonds propres et financement des entreprises.
- Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale -
 - Activité partielle de droit commun ou de longue durée (prévention des licenciements économiques),
 - aide aux employeurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage,
 - aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans.
- Poursuivre la mise en œuvre des priorités du Gouvernement -
 - renforcement de la justice de proximité,
 - transformation de l'action publique notamment par la poursuite de la suppression des taxes à faible rendement.

Concrètement la baisse des impôts de production se traduit par :

- réduction de la part de CVAE affectée aux Régions (réduction des taux appliqués dans le barème du calcul de la CVAE),
- réduction de moitié de la CFE et de la taxe sur le foncier bâti (TFPB),
- abaissement du plafonnement de la CET de 3% à 2% (effet d'éviction).

Le produit global perçu à l'échelle nationale sera réparti, à compter de 2021, entre les départements (47%) et le bloc communal (53%) sans impact sur leurs niveaux de recettes. Les Régions seront compensées par une part complémentaire de la TVA assurant une compensation en 2021 égale au montant de la CVAE qu'elles ont touché en 2020.

De son côté le bloc communal percevra une dotation via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€ (évolution en fonction des bases des entreprises industrielles).

2. Bloc Communal – Essentiel des mesures de la Loi de Finances

Dans la suite des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités votés dans la 3^{ème} Loi de Finances Rectificatives pour 2020, la LF 2021 accompagne les collectivités dans la relance ; le secteur public territorial exerçant le rôle de grand acteur de l'investissement public.

Pour ce qui concerne les mesures prévues dans la Loi de Finances 2021 pour les collectivités territoriales, il faut retenir :

- Stabilité des dotations en 2021 – Notamment 18,3Md€ de DGF pour le bloc communal, dotations d'investissement maintenues à hauteur de 2Md€ (DETR, DSIL, DPV, DSID). Toutefois, notamment pour les EPCI-FPU, la DGF (part de compensation) pourra être écartée du fait de la progression de la péréquation.
- Fiscalité locale :
 - Poursuite de la réforme de la fiscalité locale –Suppression de la Taxe d'habitation (30%) pour les 20% de contribuables les plus aisés à compter de 2021, nouvelles modalités de compensation,
 - Transfert de la TFPB des Départements aux communes et d'une fraction de TVA aux Départements et EPCI pour compenser la perte de TH à compter du 01/01/2021,
 - Suppression d'une partie des impôts économiques locaux – Compensation par l'Etat de la perte de TFPB et CFE des sites industriels,
 - Prolongation du dispositif ZRR et autres dispositifs (ZAFR, ZAIPME, ZFU-TE, BER,.....),
- Neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et indicateurs financiers (CIF) dans la péréquation 2021 (FPIC),
- Reconduction en 2021 pour les recettes fiscales uniquement de la clause de sauvegarde qui protège les budgets communaux et intercommunaux les plus affectés,
- Prise en charge par l'Etat de la moitié du coût des abandons de loyers consentis par les collectivités au profit des entreprises louant des locaux qui leur appartiennent,
- Automatisation de la gestion du FCTVA (1^{ère} étape).

II. LA SITUATION DU SECTEUR INTERCOMMUNAL



A. Contexte de l'intercommunalité sur le territoire

1. La population du territoire

Le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 a publié les chiffres des populations légale 2021. Ci-après évolution de la population légale entre 2019 et 2021 (source INSEE). La population du territoire reste dans l'ensemble stable.

Nombre d'habitants CCEPPG	2019	2020	2021
Total	23 598	23 469	23 424

2. Evolution du territoire : compétences et obligations de la CCEPPG

Les statuts de la CCEPPG ont connu leur dernière évolution en 2018 (AI du 22 mai 2018) avec l'intégration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI (obligation légale). Bien que les enjeux financiers liés à GEMAPI soient plus étendus que ceux attachés à la gestion des berges (identifiés par la CLECT en 2014), aucun transfert de charges n'a été déterminé en 2018, compte tenu de la possibilité d'instaurer la taxe GEMAPI.

Même en l'absence de décision formelle de transfert de compétence, la CCEPPG doit néanmoins répondre à l'ensemble des obligations que le législateur fait peser sur les intercommunalités, hors identification de transferts de charges.

Ainsi, depuis 2014 :

- Adhésion et financement dans le cadre du SCOT (cotisation 2021 : 26K€),
- Compétence obligatoire « accueil des gens du voyage » (aucun budget mobilisé),
- Réalisation d'un PCAET (coût global : 80K€ - subventionné à 70%), qui devra être suivi d'un plan d'actions,
- Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (coût 2021 : 12K€).

Sur le présent mandat, seront à prendre en compte, les obligations suivantes :

- Réalisation d'un pacte financier et fiscal (avant le 31/12/2021),
- Dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- Mise en place de la collecte des biodéchets,
- Et, à terme, en l'état actuel du droit, le transfert des compétences eau et assainissement, qui doit être effectif au 1er janvier 2026.

En parallèle de ces obligations, doivent également être menées des réflexions sur différentes thématiques, comme l'agriculture, la redéfinition de la compétence jeunesse – solidarité, la mise en place de démarches transversales, le renforcement de la mutualisation, ... ceci dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire.

3. Modalités de vote des budgets

Le Conseil Communautaire vote les crédits au niveau du chapitre ; chaque chapitre regroupant plusieurs articles conformément aux instructions budgétaires et comptables. Ainsi le Président engage et mandate les dépenses dans la limite du crédit ouvert pour chacun des chapitres budgétaires.

Il est à souligner qu'au niveau de l'investissement, les programmes s'échelonnent sur plusieurs années et qu'il n'est pas rare que des crédits engagés (devis ou marchés signés) se poursuivent sur l'exercice budgétaire suivant.

Les restes à réaliser sont d'ores-et-déjà votés et ne font pas l'objet d'un nouveau vote. Ils sont soumis au vote de l'assemblée délibérante.

B. Eléments financiers & ressources humaines

1. Etat de la dette

Le positionnement des emprunts de la CCEPPG selon la charte de bonne conduite, n'appelle pas d'observations particulières et ne figurent pas en classe de zone à risque. L'endettement global est à taux fixe.

Le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2021, s'élève donc à **4.889.469,34 €** tous budgets confondus ce qui représente une part par habitant de **208,74 €**. Ces 4 emprunts sont répartis comme suit :

LIBELLE	FINANCEUR	DATE		MONTANT EMPRUNT	TAUX	PERIODICITE	DUREE	CRD	VENTILATION
		DEBUT	FIN					AU 01/01/2021	
Emprunt Déchèterie Intercommunale de Valaurie	CA SUD RHONE ALPES	2012	2022	286 000.00 €	4.14%	Annuelle	10 ans	65 012,20 €	D-Valaurie
Acquisition Bâtiment Tiro Class	CA ALPES PROVENCE	2011	2026	1 717 061.00 €	3.24%	Trimestrielle	15 ans	727 719,78 €	Tiro Class
Cité du Végétal (73,34% / Programme Electrification (26.66%))	CE PAC	2015	2034	3 000 000.00 €	2.83%	Trimestrielle	20 ans	1 664 860,28 €	Cité du Végétal
								605 197,37 €	Electrification
Haut Débit 26 (62,50%) - Haut Débit 84 (25%) - Site G. Aubert-Travaux (12.50%)	CA ALPES PROVENCE	2019	2038	2 000 000.00 €	1.55%	Trimestrielle	20 ans	1 141 674,82 €	Haut Débit 26
								456 669,93 €	Haut débit 84
								228 334,96 €	Site Aubert
TOTAL				7 003 061 €				4 889 469,34 €	

En prenant en compte le nominal restant dû sur l'électrification, le CRD supporté par l'EPCI est ramené au 01/01/2021 à **4 284 271,97 €** soit **182,90 €/habitant** et **4,5 années** de capacité d'autofinancement brute 2020. Néanmoins, il convient d'être prudent car la CAF des années à venir sera vraisemblablement inférieure à celle de 2020. A ce jour, des contacts sont pris pour envisager la renégociation de la dette en cours.

Pour l'année 2021, le recours à une ligne de trésorerie est probable, au vu notamment, du montant des investissements prévus, en l'attente de versement des financements associés. En fin d'année 2021, il conviendra de refaire le point sur le devenir de cette ligne de trésorerie (reconduction ou consolidation).

2. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute, aussi appelée épargne brute, tra-
 financer par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement et le remboursement en capital de la
 dette. La CAF nette correspond la marge de manœuvre pour financer les investissements.

en K€	2018	2019	2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice	132 721	1 040 676	560 598
+Solde des amortissements et neutralisations	397 161	763 737	381 287
+Provisions	0		
-Reprise des provisions	40 745	923 554	
CAF BRUTE	489 137	880 859	941 885
Remboursement capital emprunts	245 946	360 718	367 337
AUTOFINANCEMENT NET	243 191	520 141	574 548

Le résultat de fonctionnement 2019 est à pondérer d'une reprise exceptionnelle d'amortissement de 560 K€.

3. Les charges de structure

Il convient de faire ressortir les charges fixes liées à l'existence même de la collectivité et de ses services généraux, autrement dénommées charges de structure. Le tableau ci-dessous en retrace leurs évolutions au cours des trois derniers exercices. S'agissant des charges de personnel, celles-ci excluent les rémunérations concernant les agents des déchèteries, de la crèche et du Relais d'Assistants Maternelles. Les charges de structure prévues en 2021, représentent moins de 9% environ des charges totales du budget prévisionnel de fonctionnement :

En K€	2019 Réalisé	EVOLUTION	2020 Réalisé	EVOLUTION	2021 OB	EVOLUTION
011 - Charges à caractère général (1)	170	10,39%	157	-7,65%	130	-17,20%
012 - Charges de personnel	777	-3,96%	819	5,41%	848	3,54%
65 - Autres charges de gestion courante (2)	86	0%	102	18,60%	109	6,86%
TOTAL	1 033	-1,53%	1 078	4,36%	1 087	0,83%

- (1) Par exemple : téléphone, EDF, assurances, maintenance, entretien, honoraires, fournitures administratives, ...
 (2) Notamment indemnités des élus, adhésion, brevets logiciels, ...

4. Structure et évolution des dépenses de personnel


Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur, la préparation budgétaire 2021 ne déroge pas à la règle.

a. Répartition par statut et sexe

Agents par statuts	2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Stagiaire		1	1		1	1
Titulaire	18	6	24	18	6	24
CDI/CDD Permanent	1	1	2	1	1	2
Contractuel non permanent	1		1	1		1
dont remplacement			0			0
TOTAUX	20	8	28	20	8	28
% par sexe	71,43%	28,57%	100%	71,43%	28,57%	100%

b. Evolution et exécution des dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 25/03/2021
 Reçu en préfecture le 25/03/2021
 Affiché le 25/03/2021
 ID : 084-200040681-20210318-D_2021_01-DE



Pour mémoire, le ratio 2020 du personnel s'établit à 9,58% des dépenses de personnel national de la strate ressort à 38,40% (source DGCL « Les collectivités locales en chiffre 2020-Ratios financiers en 2018 »).

Masse salariale	Effectif	Charges de personnel (A)				Remboursement sur rémunération (B)				Coût effectif (A) - (B)			
		REALISE			PREVISION	REALISE			PREVISION				
		2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021				
Administration générale	8.5	396	379	405	417	4	56			392	323	405	417
Développement économique - Tourisme & Attractivité	1.5	82	84	86	87					82	84	86	87
Développement durable	7.5	269	262	287	288	5	0.3	0.60		264	262	286	288
Enfance - Jeunesse - Solidarité	8.5	331	309	306	321	19	8	3		312	301	303	321
Aménagement & Cohérence du Territoire	2	98	94	96	102	1		0.40		97	94	95	102
Prévision remplacement absences					30								30
Divers (AIST, Assurance...)		42	41	43	46					42	41	43	46
Mise à disposition personnel						38	10	13	18	-38	-10	-13	-18
Prime covid-19				3	0							3	0
TOTAL GENERAL	28	1 219	1 169	1 226	1 291	68	74	17	18	1 151	1 095	1 208	1 273
Ecart n/n-1		48	-50	57	65	-21	7	-57	1	68	-57	114	65
% n/n-1		4.07%	-4.10%	4.88%	5.30%	-23.43%	9.96%	-77.12%	5.88%	6.31%	-4.93%	10.39%	5.35%

Il est précisé que certains agents sont mis à disposition de structures extérieures, notamment C2EG, SIEA RIVAVI celles-ci prenant partiellement en charge les frais de poste (cf. tableau ci-dessus ligne « Mise à disposition personnel »). Par ailleurs il est rappelé que le coût de certains postes est pris partiellement en charge sur les budgets annexes ou a fait l'objet d'une estimation au travers des attributions de compensation. Les autres remboursements sur rémunération proviennent du contrat d'assurance du risque statutaire.

D'un exercice à l'autre, les éléments de rémunération du personnel permanents sont les suivants (en K€) :

ELEMENTS DE REMUNERATION (en K€)	2021	CA 2020	CA 2019	EVOLUTION EN %
Traitement indiciaires / Rémunérations principales (avec NBI, indemnité hausse CSG, transfert Prime/Points, congés payés, indemnisation CET)	665.00	650.00	617.56	2,31%
Régimes indemnitaires (RIFSEEP ou autres)	178.00	182.00	172.50	-2.20%
Supplément familial de traitement	8.00	8.00	6.21	0.00%
Action sociale (Ticket Restaurant)	13.00	11.00	10.91	18.18%
Prévoyance (GMS)	22.00	20.00	18.04	10.00%
TOTAL	886.00	871.00	825.22	1.72%

c. Temps de travail

Le temps de travail de référence est de 1607 heures par an pour un agent à temps complet (35 heures hebdomadaires). Pour 2020, le nombre total d'heures payées représente 50.571,52 heures (pour mémoire 49.051,28 heures en 2019). Ceci s'explique d'une part par un recrutement au sein de la déchèterie pendant la crise sanitaire ainsi que, d'autre part, par de nombreux remplacements pour congés maternité ou maladie ou accroissement temporaire d'activité.

Dans le cadre du fonctionnement de la Communauté de Communes, l'évolution de l'équivalent temps plein se détaille comme suit :

Pôles	TEMPS DE TRAVAIL (ETP)		CATEGORIE			
	2020	2021	2020		2021	
			Fonctionnaire	Non fonctionnaire	Fonctionnaire	Non fonctionnaire
Administration générale	7.82	7.82	7.41	0.41	7.82	
Développement Economique / Tourisme Attractivité	1.55	1.55	1.55		1.55	
Développement durable	7.69	7.38	6.62	1.07	7.05	0.33
Enfance - Jeunesse - Solidarité	8.72	8.38	6.29	2.43	7.56	0.82
Aménagement & Cohérence Territoriale	2.05	2.05	2.05		2.05	
TOTAL	27.83	27.18	23.92	3.91	26.03	1.15

L'ETP prévu en 2021 est sensiblement identique à celui de 2020, étant toutefois précisé que les aléas liés à la pandémie pourraient modifier quelque peu les choses.

d. Formations du personnel

Le statut général de la Fonction Publique Territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Le tableau ci-dessous retrace le nombre d'agents ayant suivis des formations sur les 3 dernières années. Il est à noter que dans le cadre de la mutualisation, certaines de ces formations ont été réalisées sur le territoire.

Années	2018		2019		2020	
	Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours
Catégorie A	1	2	3	5	2	2.3
Catégorie B	4	17	4	32	1	0.2
Catégorie C	8	30	7	19	4	12.6
TOTAL	13	49	14	56	7	15.1

e. Actions sociales

La collectivité est adhérente au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) qui propose aux agents de la collectivité diverses prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...). Pour le budget 2021, le montant de la cotisation au sein du budget général de la collectivité s'élève à 5.936 € (idem que 2020). Par ailleurs, des Tickets Restaurant sont attribués aux agents en poste, proratisés au temps de travail.

A noter une réflexion est actuellement conduite sur le renforcement de l'équipe technique intervenant tant sur les bâtiments que sur le suivi et l'entretien des Points d'Apports Volontaires. Aucune décision n'est à ce jour prise sur ce sujet.

III. RETOUR SUR L'EXERCICE 2020 - ORIENTATIONS

De manière globale, les perspectives financières, avant la pandémie du COVID-19, nous astreignaient à être mesurés sur l'évolution de nos dépenses, notamment en section de fonctionnement. La poursuite des efforts de gestion pour limiter les dépenses et optimiser les recettes, sera encore plus nécessaire pour 2021, entraînant également la planification d'un programme d'équipement raisonné.

Une approche des mesures à prendre sur le mandat a été présentée en réunion de Bureau et en Conférence des Maires les 22 Janvier et 8 Mars 2021.

Ainsi, afin d'une part, de maintenir la marge d'autofinancement de la CCEPPG pour la réalisation d'équipements nécessaires et d'autre part, de conforter et améliorer le service public rendu à la population tout en prenant en compte les évolutions financières des pôles (impact coût du traitement des déchets ménagers et TGAP, mise en œuvre PCAET, CTG, ..) et les mesures fiscales de la Loi de Finances pour 2021, plusieurs pistes ont été abordées :

- ✓ réalisation obligatoire d'un pacte fiscal et financier d'ici le 31 décembre 2021 (obligation du fait de l'existence sur le territoire d'un contrat de ville),
- ✓ positionnement sur les attributions de compensation,
- ✓ étude de la mise en œuvre de la taxe GEMAPI sur le territoire,
- ✓ adaptation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au regard des dépenses qui y sont liées,
- ✓ optimisation des autres charges de gestion (notamment subventions aux associations et divers organismes).

Ces projections tiennent compte de la faible marge de manœuvre des collectivités sur la fiscalité et du souci de ne pas avoir recours trop rapidement à l'emprunt pour la réalisation des projets d'équipements, sachant que le recours à l'emprunt est conditionné.

Le budget primitif 2021 reprendra les résultats du Compte administratif 2020 et intégrera les restes à réaliser correspondant notamment aux équipements dont l'exécution a été repoussée du fait de la crise sanitaire.

A. Impact crise sanitaire COVID-19

L'impact de cet épisode se constate dès l'exercice 2020 et pourra s'étaler jusqu'en 2022. Les mesures d'étalement des charges sont reconduites sur 2021 ainsi que la mesure de compensation par l'Etat des pertes de ressources locales.

Les tableaux ci-après, répertorient de manière non exhaustive, l'impact financier en lien direct avec cette crise, pour la collectivité.

**ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE
(du 24 mars 2020 au 31 décembre 2020)**

Imputation comptable	Descriptif	Destinataires	Montant
6068 -Autres matières et fournitures	Acquisition de masques ¹	Services de la CCEPPG	4 039,85 €
60631 -Fournitures d'entretien	Lotion Hydroalcoolique, désinfectant	Services de la CCEPPG et salle de réunion	2 149.10 €
60632 -Fournitures petit équipement	Petits matériels dédiés (poubelles, gants,), purificateurs, pompe et vaporisateur désinfectant	Services de la CCEPPG	461.30 €
60622 -Carburant	Circuit de ramassage et nettoyage des points d'apports volontaires du territoire	Communes du territoire	476.48 €
611 -Prestation de services	Accueil enfant des soignants	ALSH Valréas	1 362.00 €
6283 -Nettoyage des locaux	Prestations supplémentaire	Crèche de Visan	69.00 €
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT			8 557,73 €
2188	Acquisition lave-linge (obligation employeur entretien vêtement de travail)	Services de la CCEPPG	1 159.80 €
2135	Aménagement électrique du local buanderie	Services de la CCEPPG	2 405.96 €
274	Fonds COVID-Soutien entreprise (2€/habitants)	Région ARA / Région PACA (ISDPAM)	46 938.00 €
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT			50 503.76 €
TOTAL 2020 - FRAIS COVID-19 NETS			59 061,49 €

Compte tenu des montants, la procédure d'étalements des dépenses liées à cette crise n'est pas mise en œuvre, étant précisé qu'elle aurait pu être étalée sur 3 ans.

Selon les décisions gouvernementales affichées actuellement, les collectivités doivent être rendues sur une moyenne de recettes fiscales et domaniales entre 2017 et 2019. Une compensation est prévue si les recettes effectives sont inférieures à cette moyenne.

**Simulation compensation de produits & taxes
Etat des Produits et Taxes perçus de 2017 à 2020**

(Article 21-3° Loi n°2020-935 du 30/07/2020 de finances rectificative pour 2020)

	2017	2018	2019	Moyenne	2020
Produits d'utilisation du domaine (photovoltaïque)	25 323 €	25 161 €	25 038 €	25 174 €	26 299 €
Taxe de Séjour			157 177 €	157 177 €	150 579 €
CFE / TH / TFB / TFNB	4 704 857 €	4 786 237 €	4 782 955 €	4 758 016 €	4 867 362 €
CVAE	841 620 €	822 197 €	890 820 €	851 546 €	901 750 €
TASCOM	369 116 €	309 840 €	352 674 €	343 877 €	328 713 €
IFER	254 312 €	255 452 €	336 624 €	282 129 €	397 935 €
TOTAL	6 195 328 €	6 198 887 €	6 545 288 €	6 417 919 €	6 672 638 €

¹ Montant restant à charge de la collectivité après prise en charge de l'Etat (à hauteur de 50%) et participation des communes à l'achat groupé.

B. RETOUR SUR LE BUDGET GENERAL 2020 de la CCEPPG

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

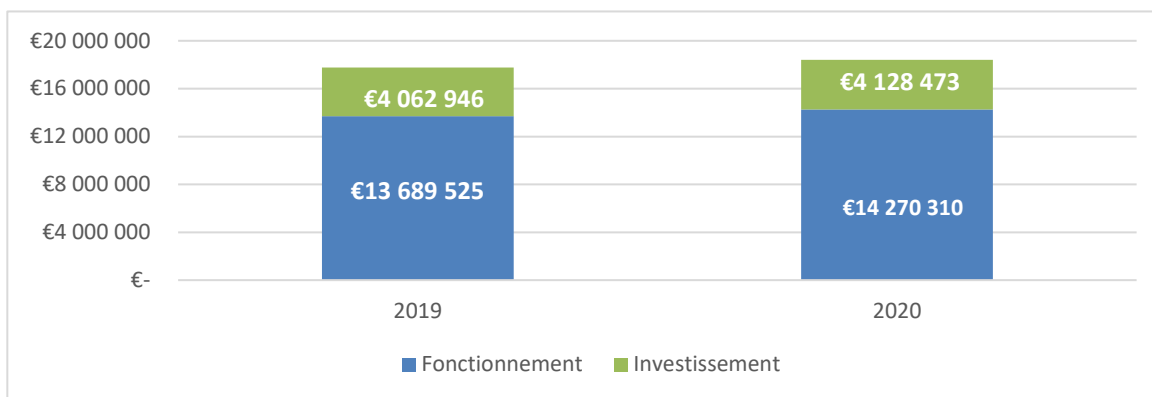
Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

Berger
Levrault

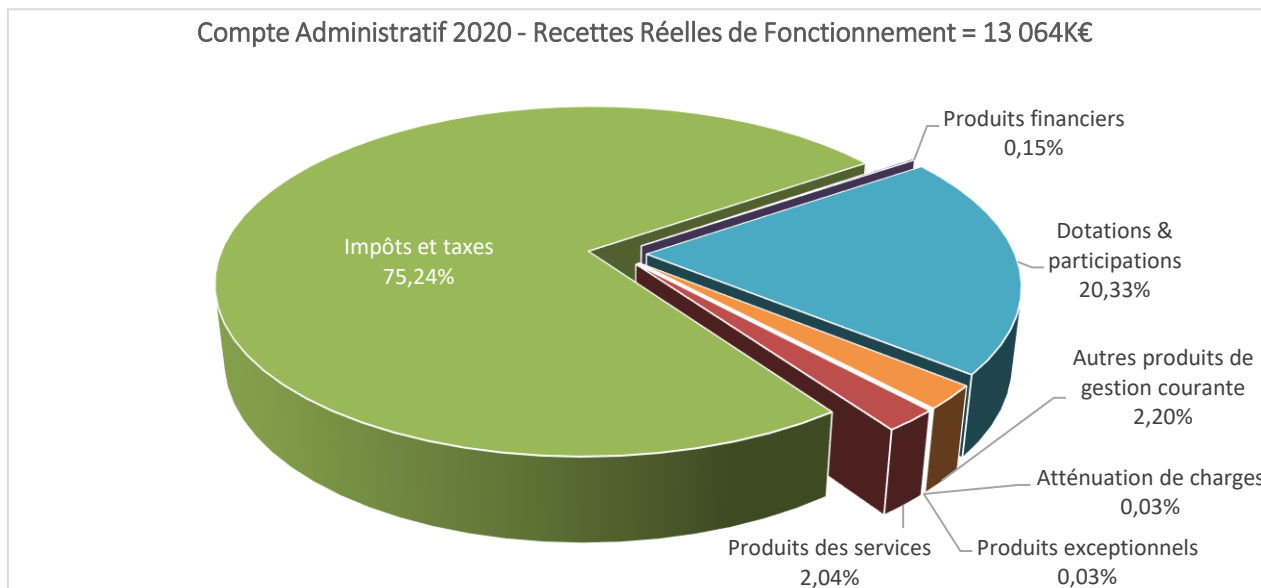
ID : 084-200040681-20210318-D_2021_01-DE

Le budget 2020 s'équilibre au total à 18 399K€ contre 17 752K€ en 2019 principalement à l'augmentation de l'autofinancement (passant de 230K€ à 999K€). L'autofinancement correspond au virement d'une partie des excédents de fonctionnement à la section d'investissement.



1. les recettes de fonctionnement

Ci-dessous figure la ventilation des recettes de fonctionnement perçues au titre de 2020.



Quelques commentaires sur le compte administratif 2020 :

- Atténuation de charges – Remboursements liés à l'assurance du risque statutaire, perçus pour les agents en arrêt.
- Produits des services – Le plus impacté notamment par effet de la crise sanitaire du fait de la fermeture des services ou la moindre fréquentation des services communautaires.
- Impôts & taxes – L'évolution vient essentiellement du recouvrement des Taxes foncières & d'habitation 2020 (+159K€), de l'évolution des bases et taux de TEOM (+65K€) et de la taxe de séjour.
- Dotations & participations – Malgré une baisse de la DGF (-7 821€), ce chapitre est en hausse de près de 5%, justifié notamment par le versement de subventions de collectivités de + 43K€, le versement de la CAF (+ 77K€).
- Autres produits de gestion – En hausse du fait des revenus de la location de l'espace Germain Aubert (arrivée de nouveaux locataires ou loyers sur une année entière).
- Produits financiers – Stable - Correspond au remboursement des intérêts de la dette d'électrification, prise en charge par les collectivités de l'Enclave.

2. les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

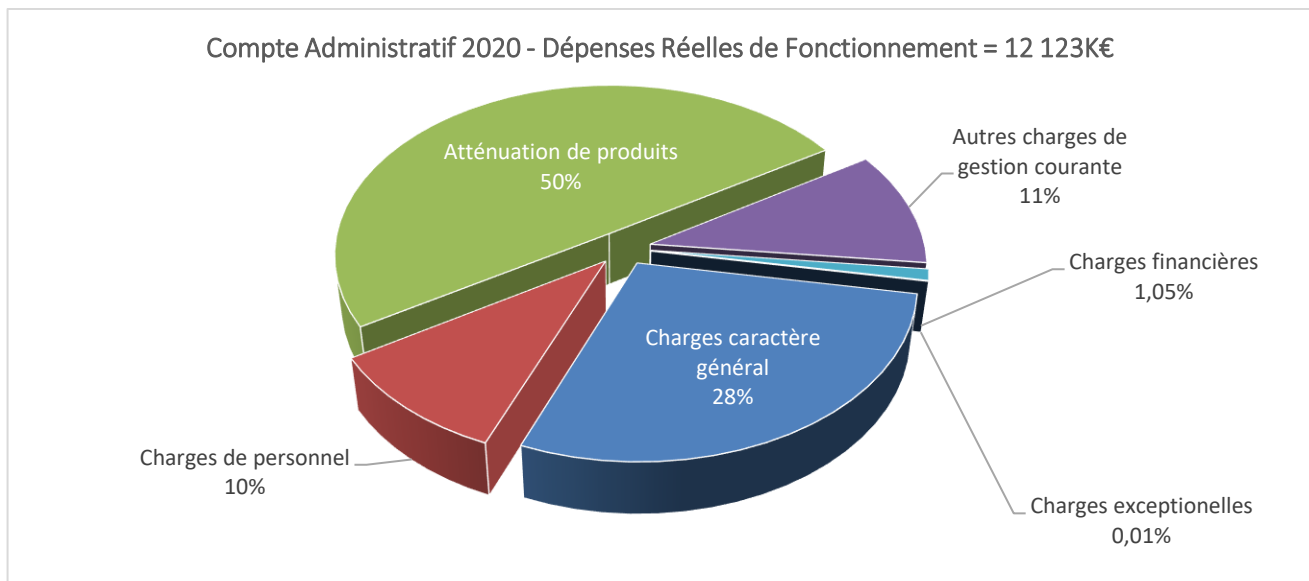
Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021



ID : 084-200040681-20210318-D_2021_01-DE

Ce poste connaît une légère diminution en 2020 par rapport à 2019, par exemple l'incidence de la crise sanitaire sur le tonnage des déchets collectés.



Quelques commentaires sur le compte administratif 2020 :

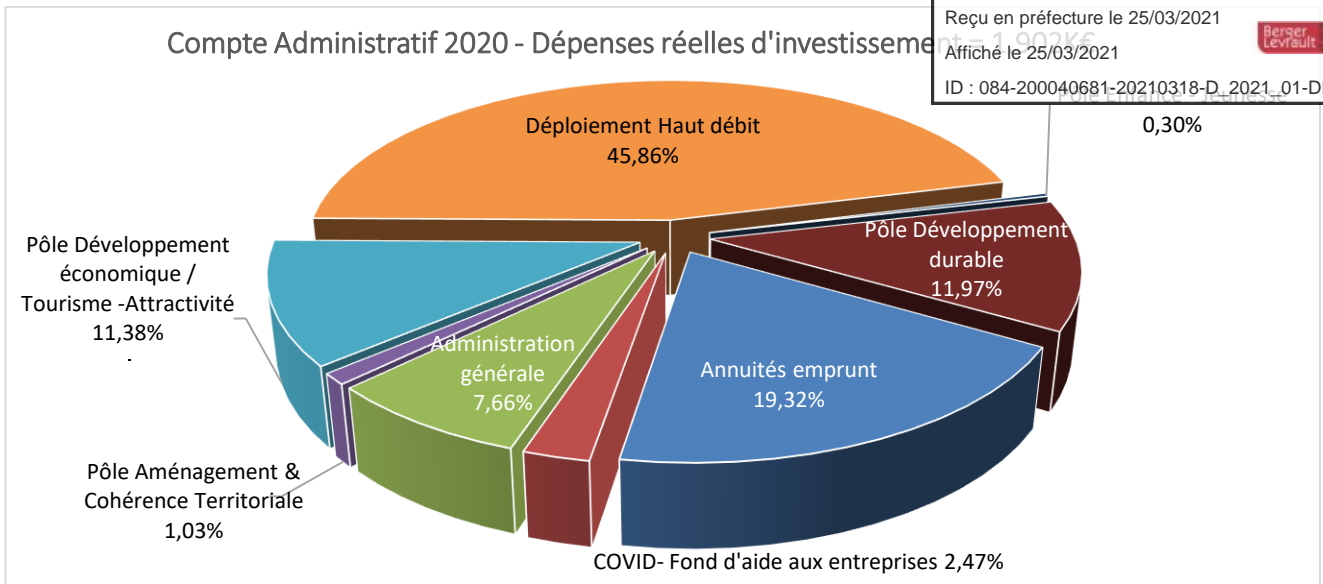
- Charges à caractère général - Outre les marchés liés au pôle Développement durable, ce chapitre constate les charges générales de la collectivité tels que les factures d'eau, d'électricité, de téléphone, les fournitures diverses, les frais d'entretiens & maintenance des installations,
- Charges de personnel – Rassemble l'ensemble des frais liés à l'emploi du personnel de la collectivité.
- L'atténuation des produits retrace principalement, les écritures liées aux attributions de compensation, FPIC, FNGIR et reversement aux Conseils Départementaux de la taxe additionnelle perçue dans le cadre de la taxe de séjour.
- Autres charges de gestion courante – Concerne principalement les contributions obligatoires (SMBVL, SIABB, ...) mais également les subventions versées aux associations ainsi que les indemnités versées aux élus.
- Charges financières – Porte uniquement sur les écritures comptables liées aux intérêts des emprunts.
- Les charges exceptionnelles ont concernés en 2020 essentiellement des annulations de factures de l'ancien budget annexe déchets-REOM.

3. L'investissement de l'exercice

Le Budget 2020 est un budget de transition suite au renouvellement des instances intercommunales. Depuis la création de la CCEPPG, la moyenne annuelle des dépenses réelles d'équipement (travaux et matériels) est de **1.500K€**. Ceci représente un investissement total de l'ordre de **10.000K€** entre 2014 et 2020.

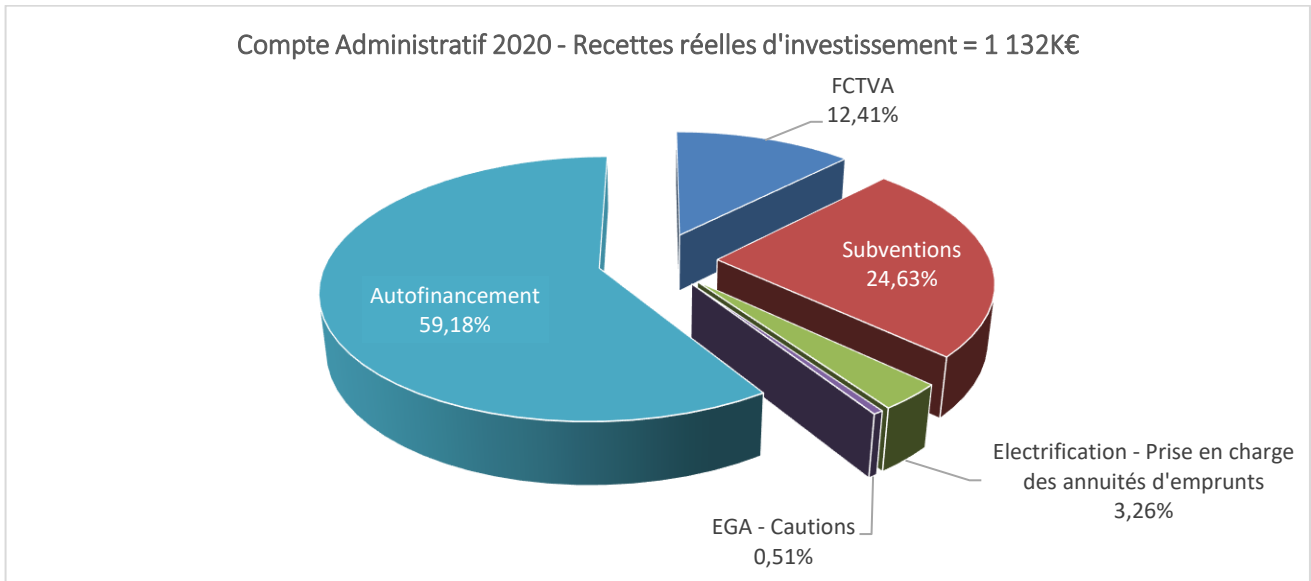
Hors annuités de la dette, les dépenses d'équipement 2020 représentent 1.534K€. Les restes à réaliser qui figureront au budget 2021 s'équilibrent à 1.202K€.

Les graphiques ci-après détaillent les investissements réalisés par pôles.



Au titre de 2020, les dépenses réelles d'investissement réalisées sont, pour les plus importantes : le déploiement du très haut débit (872K€), déploiement des points d'apport volontaires (228K€), travaux de voirie des zones d'activités (121K€), attributions de compensation (142K€), travaux d'aménagement du site Germain Aubert accueil d'entreprise (45K€).

Le financement 2020 de la section d'investissement s'est réalisé comme ci-après :



Il est précisé que l'annuité d'amortissement représentant 37% des recettes totales, vient compléter le financement de la section ; le total des recettes d'investissement étant de 1.807K€. Le détail du financement des opérations d'équipement figure sur le site internet de la CCEPPG.

1. Stratégie financière et axe de préparation budgétaire 2021

Dans ce contexte instable lié à la crise sanitaire, la préparation budgétaire 2021 est prudente au niveau des ressources.

En effet, outre la forte évolution attendue du budget développement durable, l'évolution des actions mises en œuvre au niveau des autres pôles (SPEEH, PCAET, ...), il est raisonnable de rester sur la perception d'une fiscalité « ménage » moyenne, adossée aux compensations de l'Etat (suppression de la Taxe d'Habitation, perte recettes COVID,...). Du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réduction des impôts dits « de production » dans le cadre du plan de relance, la collectivité ne se prononce que sur le taux de TFB et TFNB ainsi que de la CFE. La revalorisation des bases locatives serait de 0,2% en 2021. Pour rappel ces taux n'ont pas évolué depuis 2014 et sont respectivement de TFB 0,464% – TFNB 3,46% - CFE 29,51%.

Il n'est pas envisagé pour 2021, de modifier ces taux.

En revanche, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, devant financer le service des déchets ménagers et assimilés, est amenée à évoluer pour permettre, la prise en compte raisonnée des évolutions tarifaires imposées à la collectivité (+17%) suite à la hausse de la TGAP et du coût de traitement. (*Cf. page « commentaires par pôle »*). L'impact financier en 2021 est de 362K€ sur le budget de fonctionnement.

De fait, la marge de manœuvre financière de la collectivité, en dehors de la maîtrise des dépenses liées aux compétences statutaires exercées, compte tenu du prévisible gel des dotations et compensation de l'Etat et de l'évolution de la péréquation, ne peut se faire qu'au travers de :

- La recherche systématique de financement externe (subventions),
- L'adéquation de la tarification des services rendus (ADS, déchèterie, ALSH, ...). Il est précisé que certains tarifs sont encadrés et ne peuvent dès lors être fixés librement par la collectivité (Crèche le Bac à Sable),
- La révision des attributions de compensation (*cf. focus ci-dessous*),
- TEOM – Cette taxe vient financer l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire (*cf. focus ci-après*).
- La mise en œuvre de la taxe GEMAPI. Cette taxe a été instaurée à compter de 2020, étant précisé qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer annuellement le besoin à couvrir. A ce jour, aucun montant n'a été appelé. Pour mémoire, le montant 2021 pouvant être financé au travers de cette taxe représente dans les 360K€. Il est précisé que le produit attendu peut dorénavant être voté en même temps que les autres taxes, à savoir en mars 2021.

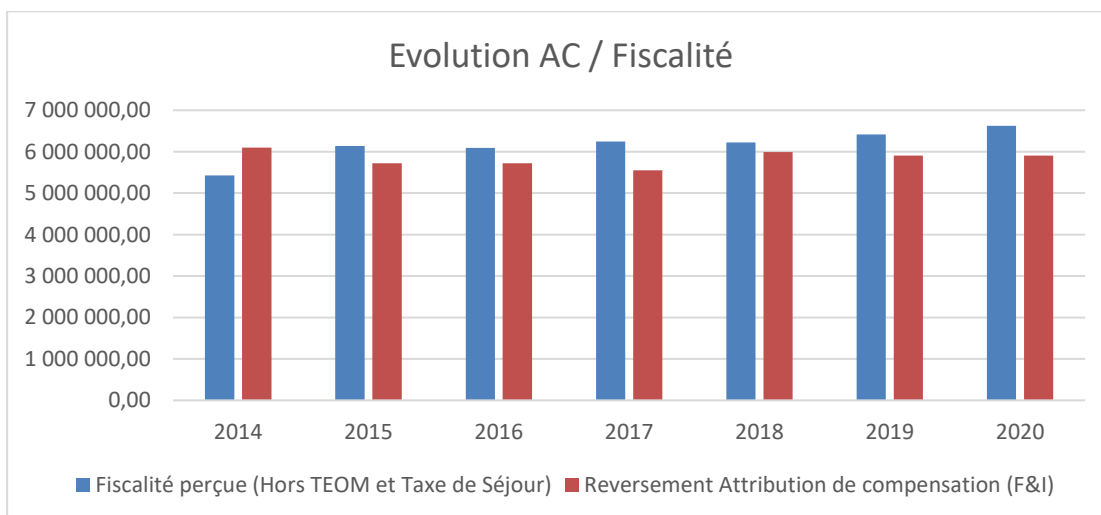
2. Marges de manœuvre financières - focus

a. L'attribution de compensation

Ce dispositif de reversement au profit des communes membres, est destiné à neutraliser le coût des transferts de compétence. C'est une dépense obligatoire des communautés ayant adopté la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond schématiquement à la différence entre le produit lié à la fiscalité perçue par la commune l'année précédant celle de l'instauration par le groupement de la FPU (2014 pour les communes de la CCPG et 2008 pour les communes de la CCEP) et le montant de charges des compétences transférées. Elle est réévaluée à la hausse ou à la baisse à chaque nouveau transfert de charges. La délibération du Conseil Communautaire du 15 Novembre 2018 suite aux restitutions/transferts de compétences intervenues en 2018 (Electrification), a arrêté le montant annuel reversé aux communes à 5.907.967 €. Les communes se voient notifier annuellement le montant de l'attribution de compensation leur revenant.

Ci-dessous, d'une part, la ventilation des attributions de compensation reversées aux communes et, d'autre part, un graphique avec la part respective des attributions de compensation et fiscalité perçue depuis 2014.

COMMUNES	AC 2021 PROVISOIRES			Total	VERSEMENT
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT			
CHAMARET	82 517		82 517		
CHANTEMERLE LES GRIGNAN	78 713		78 713	6 559.42	
COLONZELLE	72 169		72 169	6 014.08	
GRIGNAN	450 657		450 657	37 554.75	
GRILLON	410 117	19 348	429 465	35 788.75	
LE PEGUE	37 388		37 388	3 115.67	
MONTBRISON SUR LEZ	40 714		40 714	3 392.83	
MONTJOYER	94 840		94 840	7 903.33	
MONTSEGUR SUR LAUZON	219 444		219 444	18 287.00	
REAUVILLE	72 462		72 462	6 038.50	
RICHERENCHES	32 967	9 861	42 828	3 569.00	
ROUSSAS	173 894		173 894	14 491.17	
ROUSSET LES VIGNES	40 082		40 082	3 340.17	
SAINTE PANTALEON LES VIGNES	78 904		78 904	6 575.33	
SALLES SOUS BOIS	35 396		35 396	2 949.67	
TAULIGNAN	344 778		344 778	28 731.50	
VALAURIE	215 088		215 088	17 924.00	
VALREAS	3 198 763	97 951	3 296 714	274 726.17	
VISAN	87 244	14 670	101 914	8 492.83	
TOTAL	5 766 137	141 830	5 907 967	492 330.58	



b. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères s'applique sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} Janvier 2019 (plafonnement à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale, lissage des taux sur 6 ans) sur 3 zones :

- zone n° 1 communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan,
- zone n° 2 communes de Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles-sous-bois, Taulignan et Valaurie,
- zone n°3 commune de Grignan.

ZONES	2019			2020			VARIATION	
	BASES	Taux appliqués	Produit attendu	BASES	Taux appliqués	Produit attendu	Bases	Taux
1	15 476 198	11.95%	1 849 406	15 885 818	11.70%	1 858 641	2.65%	-0.25%
2	9 637 030	9.11%	877 933	9 841 396	9.40%	925 091	2.12%	0.29%
3	2 788 722	7.97%	222 261	2 756 553	8.50%	234 307	1.15%	0.53%
TOTAL	27 901 950		2 949 600	28 483 767		3 018 039	2.09%	2.32%

En l'état actuel de la préparation budgétaire, le besoin de financement sur le volet fonctionnement de la gestion des déchets s'établit pour 2021, à environ 3.400€, déduction faite des retours

Au regard des augmentations tarifaires imposées à la collectivité à compter de 2021 (coût traitement, TGAP,...) il ressort clairement indispensable de générer des recettes supplémentaires pour financer ce service via une évolution de la TEOM.

3. Le budget général

En vue de la préparation budgétaire 2021 et après consultation des différents pôles, un projet de budget 2021 a été établi. **Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires jusqu'au vote du budget primitif 2021** eu égard notamment à l'attente de notification officielles (contributions obligatoires, bases d'imposition, DGF, ...).

Les grandes lignes du projet de budget 2021 ont été abordées lors des conférences des maires ; ces chiffres tiennent compte toutefois des évolutions majeures du pôle Développement durable.

Outre l'évolution du coût du traitement des déchets, les projections budgétaires pour 2021 intègrent notamment une dotation aux provisions (50K€), une enveloppe prévisionnelle d'entretiens divers bâtiments (40K€). Ceci représenterait une évolution d'environ 4% en dépenses réelles ; les recettes réelles restant stables.

L'explicatif des orientations budgétaires principales, ci-dessous, se retrouve dans le chapitre suivant « cf. Commentaires sur les orientations budgétaires des différents pôles ».

a. Le fonctionnement

Les projections budgétaires reprennent les pistes de travail arrêtées par la Commission des Finances.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€		BUDGET 2020	CA 2020	Variation CA 2020/2019 %	OB 2021	Variation Budget 2021/2020 %
R Réelles	Chapitre 013 - Atténuations de charges	3 €	4 €	-93.75%	1 €	-66.67%
	Chapitre 70 - Produit des services	438 €	266 €	-51.19%	400 €	-8.68%
	Chapitre 73 - Impôts & taxes	9 515 €	9 830 €	2.08%	9 846 €	3.48%
	Chapitre 74 - Dotations & participations	2 621 €	2 655 €	4.94%	2 361 €	-9.92%
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion	294 €	287 €	78.26%	319 €	8.50%
	Chapitre 76 - Produits financiers	19 €	19 €	5.56%	17 €	-10.53%
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 €	3 €	-95.95%	1 €	0.00%
	Chapitre 78 - Reprises sur amortissement		-€		-€	
R Ordre	Chapitre 042 - Amortissement subventions & neutralisation	312 €	294 €	-70.78%	351 €	12.50%
TOTAL RF (hors excédents N-1)		13 203 €	13 358 €	-4.78%	13 296 €	-0.46%



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K€		BUDGET 2020	CA 2020	Variation CA 2020/2019 %	OB 2021	Variation Budget 2021/2020 %
D Réelles	Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 783 €	3 436 €	0.32%	4 065 €	19.91%
	Chapitre 012 - Charges de personnel	1 250 €	1 226 €	4.88%	1 290 €	6.04%
	Chapitre 014 - Atténuation de produits	6 035 €	6 035 €	0.08%	6 041 €	0.03%
	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 313 €	1 298 €	-0.08%	1 082 €	4.01%
	Chapitre 66 - Charges financières	127 €	127 €	-9.93%	115 €	-9.45%
	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	6 €	1 €	-98.72%	1 €	2000.00%
	Charges 68 - Dotations aux provisions	80 €	0 €		50 €	
D Ordre	Chapitre 042 - Amortissements subventions	676 €	675 €	-20.21%	723 €	21.78%
TOTAL DF (hors virement investissement)		13 270 €	12 798 €	-1.46%	#####	8.18%

b. L'investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT en K€		BUDGET 2020	CA 2020	Variation CA 2020/2019 %	OB 2021	Variation Budget 2021/2020 %
R Réelles	Opérations d'investissement	1 023 €	232 €	62.24%	816 €	-20.23%
	Opération pour compte de tiers	100 €	- €		250 €	150.00%
	Chapitre 024 - Cession				119 €	
	Chapitre 10 - Dotations & réserves	1 051 €	810 €	425.97%	302 €	-71.27%
	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	190 €	47 €	23400.00%		-100.00%
	Chapitre 16 - Emprunts et cautions	5 €	6 €	-40.00%		-100.00%
	Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	84 €	37 €	-55.95%	53 €	-36.90%
R Ordre	Chapitre 042 - Amortissements & neutralisation	676 €	675 €	-20.21%	723 €	6.95%
TOTAL RI (hors excédents N-1)		3 129 €	1 807 €	46.06%	2 263 €	-27.68%

DEPENSES d'INVESTISSEMENT en K€		BUDGET 2020	CA 2020	Variation CA 2020/2019 %	OB 2021	Variation Budget 2021/2020 %
D Réelles	Opération d'investissement	1 330 €	1 330 €	156.76%	2 858 €	114.89%
	Opération pour compte de tiers	100 €	0 €		250 €	150.00%
	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 €	0 €		1 €	0.00%
	Chapitre 16 - Emprunts & dettes assimilées	373 €	368 €	0.82%	378 €	1.34%
	Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	16 €	14 €	1300.00%		-100.00%
	Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 022 €	1 022 €	96.92%	142 €	-86.11%
	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	245 €	147 €	-70.72%	50 €	-79.59%
	Chapitre 23 - Immobilisations en cours	159 €	121 €	195.12%		-100.00%
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	47 €	47 €			-100.00%	
D Ordre	Chapitre 040 - Amortissements subventions & neutralisation	313 €	294 €	-70.78%	351 €	12.14%
TOTAL DI (hors déficit N-1)		3 606 €	3 343 €	13.25%	4 030 €	11.76%

c. Le Plan Pluriannuel d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les travaux des commissions ou délibérations du Conseil Communautaire portant sur les projets d'investissement structurel de la Communauté, la planification et la hiérarchisation établies correspondant au calendrier de réalisation prévisible.

La réalisation de ce plan pluriannuel d'investissement est conditionnée par une capacité d'autofinancement annuelle suffisante et par l'obtention de subventions, à ce jour estimées mais non notifiées.

Opérations		Montant total de l'opération	Montant PPPI 2021-2026 (RAR)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Autofinancement prévisionnel
INVESTISSEMENT EN COURS DE REALISATION										
Très Haut Débit 26		2 036 100 €	1 032 900 €	407 220 €	156 420 €	156 420 €	156 420 €	156 420 €		786 100 €
Très Haut Débit 84		735 780 €	245 260 €	245 260 €						235 780 €
Site G. Aubert	Accueil entreprises - Activité logistique	505 820 €	505 820 €	505 820 €						185 473 €
	Accueil entreprises - Extensions 2 entreprises	161 000 €	161 000 €	161 000 €						134 590 €
	Aménagement entrées	50 000 €	48 560 €	48 560 €						15 663 €
	Extension PEEV (ID4TECH)	155 000 €	155 000 €	155 000 €						155 000 €
	Travaux divers		20 000 €	20 000 €						20 000 €
Tourisme Projet VISIO 360°		48 420 €	48 500 €	48 420 €						9 700 €
Tourisme circuit VTT		9 621 €	9 621 €	6 871 €	2 750 €					9 621 €
Aide à l'immobilier d'entreprises			12 400 €	12 400 €						12 400 €
Micro-crèche de Roussas		662 601 €	656 950 €	380 000 €	276 950 €					116 877 €
Crèche de Valréas		1 500 000 €	1 500 000 €	170 000 €	788 050 €	541 950 €				383 000 €
OM - Mise en place nouveau système de collecte PAV		1 845 565 €	1 197 363 €	609 846 €	409 535 €	177 981 €				984 042 €
Dveloppement Durable 2021 - Travaux déchetterie - Signalétique -		64 148 €	64 148 €	64 148 €						64 148 €
Voies douces - Etude /Schéma			25 000 €	25 000 €						25 000 €
Equipement informatique		22 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €					20 000 €
Travaux de mises aux normes des bâtiments (Electricité)		21 003 €	21 003 €	21 003 €						17 560 €
Enveloppe travaux divers - imprévus			20 000 €	20 000 €						20 000 €
TOTAL		5 743 525 €	2 908 548 €	1 645 705 €	876 351 €	156 420 €	156 420 €	0 €		3 194 954 €
dont RAR budgétaire			1 099 964 €							
INVESTISSEMENT A PLANIFIER										
Z.A. - Requalification 84		327 684 €								
Z.A. Grèze - Aménagement		220 352 €								
Site G. Aubert	Aménagement circulation côté ouest	200 000 €								
	Accueil entreprises sortie pépinière	220 200 €			220 200 €					
	Réfection façades - Rte de Grillon	20 000 €								
	Réfection des façades restantes									
	Aménagement des 3.300 m ² restants									
Z.A. - 26 - Rond point de Grignan										
Développement durable - Travaux déchetterie										
Développement durable divers travaux PAV		20 000 €								
Voies douces - Travaux d'aménagement										
Aménagement des berges & cours d'eau du territoire		200 000 €			50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		

d. Commentaires sur les orientations budgétaires

ADMINISTRATION GENERALE

Pour 2021, compte tenu du contexte, il est retenu les orientations suivantes :

- réalisation d'un pacte fiscal et financier avant le 31 décembre 2021. Pour ce faire, le recours à un cabinet spécialisé paraît nécessaire garantissant une meilleure objectivité de l'approche de la situation (coût estimatif 20K€),
- continuation des travaux de remise à niveau du serveur informatique afin de faciliter le télé travail et sécuriser le réseau,
- Contrat de ville - Vu les dossiers en cours d'instruction, il est proposé de reconduire l'enveloppe 2019 à savoir 5K€,
- sur suggestion de la Mairie de Taulignan, participation à la campagne d'information pour les victimes de violences sexuelles par la distribution aux 7 officines pharmaceutiques du territoire de 10.000 sachets qui seront remis à leur clientèle. Coût 940 €.

COMMISSION DE MUTUALISATION

Prévu dans la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 la mutualisation a pour objectifs la réduction des dépenses publiques et l'amélioration de l'efficacité de l'action publique.

Ainsi, dans le cadre de la commission mutualisation, les attentes des élus ont été exprimées, et compte-tenu des volontés de chacun, un schéma de mutualisation a été présenté et approuvé par le Conseil Communautaire, à l'unanimité, en octobre 2018.

Aux termes de l'article 80 de la Loi engagement et proximité, n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, il est à noter que le rapport sur la mutualisation, incluant le schéma de mutualisation, passe **d'obligatoire à facultatif** par modification de l'article L. 5211-39-1 du CGCT.

Etat des lieux des mutualisations réalisées :

- Instruction du droit des sols (service des ADS) : 16 communes adhèrent au service ;
- Groupement de commandes pour divers équipements ou matériels : achat groupé de défibrillateurs, de barrières de sécurité, de panneaux électoraux, pour la destruction d'archives administratives ; mais également achat groupé de masques chirurgicaux et tissus, de gel hydroalcoolique dans le cadre de la crise sanitaire et coordination des dons par DELTALAB pour des visières de sécurité pour les agents municipaux et intercommunaux ;
- Mise en œuvre d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie : la CCEPPG et 11 communes ont participé à ce marché groupé établi pour une durée de deux ans (montant commandé : 2.019.199 € HT) ;
- Mise en place d'ateliers de travail sur le Document Unique de Sécurité avec les CDG ;
- Mise en réseau des bibliothèques : au sein de ce réseau, 6 des 7 bibliothèques du territoire ont rassemblé un fond commun afin d'offrir à tous les adhérents un plus grand panel de choix ;
- Système d'Information Géographique (SIG) à l'échelon intercommunal : en 2019, le logiciel a été installé et paramétré dans les communes du territoire qui le souhaitent. ;
- La formation intra-communautaire : ce point a rencontré une forte adhésion à l'échelon de l'ensemble du territoire. La formation fonctionne bien et au-delà de l'économie d'échelle, elle a également entraîné une importante motivation des agents à se former :
 - ⇒ En 2019 : 11 sessions de formation - 140 inscriptions
 - ⇒ En 2020 : 11 sessions de formation - 110 inscriptions
 - ⇒ Prévisions 2021 : 16 sessions de formation – 180 à 220 inscriptions potentielles.

Orientations 2021

- La formation des élu(e)s : 8 thématiques de formations sont proposées pour 2021, avec le concours de l'organisme IFI d'Avignon. Le projet est en cours de réalisation ;
- Mise en œuvre d'un second marché en groupement de commandes pour les travaux de voirie : la CCEPPG et 12 communes participent à ce marché groupé établi pour la période 2021-2022, le montant maximum du marché s'élevé à 1 776K€ HT.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME & ATTRACTIVITE

Un retour est fait sur le site Germain AUBERT, depuis son exploitation en 2017.

EVOLUTION RECETTES PATRIMONIALES SITE GERMAIN AUBERT

(Baux & conventions en vigueur à ce jour, hors indexation annuelle)

(20.000 m² de locaux = 16.700 m² loués / 3.300 m² à réhabiliter)

ESPACES EN LOCATION		2017	2018	2019	2020	2021	2022
LOYERS & CHARGES							
Photovoltaïque		25 038 €	25 161 €	25 323 €	26 298 €	26 429 €	26 562 €
CITE DU VEGETAL	Hôtel/Pépinière*	76 434 €	92 067 €	92 869 €	109 012 €	113 053 €	129 769 €
	Id4tech			4 028 €	24 279 €	24 400 €	24 473 €
	Nord			20 127 €	22 656 €	5 307 €	22 768 €
Epicerie Sociale		1 764 €	7 072 €	7 135 €	7 204 €	7 231 €	7 253 €
PARTIE TERTIAIRE	Bureaux R+1		5 435 €	25 911 €	24 020 €	27 448 €	27 530 €
PARTIE INDUSTRIELLE	Accueil Entreprises*		738 €	10 015 €	93 661 €	134 000 €	171 526 €
Projection Annuelle		103 235 €	130 473 €	185 408 €	307 130 €	337 869 €	409 881 €
TAXES FONCIERES							
Montant			1 607 €	13 980 €	15 321.00 €	27 000 €	28 000 €
TOTAL RECETTES ECONOMIQUES			132 080 €	199 387 €	322 451 €	364 868 €	437 880 €

* les conventions de la pépinière ne sont conclues que pour 4 ans. Les loyers indiqués sont liés à la validité des baux respectifs. A titre informatif, le montant total des loyers de l'Hôtel / Pépinière (occupation à 100%) représenterait 129 769 €. De même l'accueil d'entreprises dans la partie industrielle, sur une année civile représente un revenu locatif de 171.526€. Le montant des recettes patrimoniales de cet espace est à rapprocher du montant des emprunts contractés : CRD 2021 - 4 219 260€ (Cf Page – Etat de la dette).

Au regard des baux ou conventions contractés, le taux de remplissage des espaces du Site Germain Aubert évolue et une montée en puissance des revenus liés à l'exploitation de cet espace est prévisible.

Le coût de fonctionnement de cet espace est le suivant :

FONCTIONNEMENT (en€)	2018	2019	2020
DEPENSES			
Charges générales (eau, électricité, téléphone)	28 167.13	28 123.30	25 323.86
Contrat de maintenance/Redevance	4 413.53	4 623.83	11 420.43
Entretien courant du bâtiment (terrains & réseaux compris)	49 225.68	16 782.18	25 458.52
Charges de nettoyage	457.56	1 242.89	2 041.22
Taxes foncières	64 477.00	63 088.00	78 623.00
Charges financières (intérêt des emprunts)	93 697.19	85 213.90	78 583.85
Assurances	32 891.12	31 009.46	29 484.41
Entretien du bâtiment exceptionnel (mise aux normes, ...)	35 000.00		16 600.00
Divers (Non Valeur, communication,,,,)	356 305.16	6 554.29	12 478.03
TOTAL DES CHARGES	664 634.37	236 637.85	280 013.32
RECETTES			
Loyer + charges	99 382.98	166 479.70	295 923.22
Location salle de réunion	180.00	670.00	230.00
Redevance photovoltaïque	25 160.97	25 323.37	26 298.60
FCTVA		94.00	1 025.00
Autres recettes exceptionnelles	120 084.36	7 002.66	514.72
TOTAL DES RESSOURCES	244 808.31	199 569.73	323 991.54
RESTE A CHARGE D'EXPLOITATION	-419 826.06	-37 068.12	43 978.22

Il est précisé que ce document n'inclut pas le coût de fonctionnement des services de la CCEPPG.

Crise sanitaire et développement économique

Dès le début du mois d'avril, la CCEPPG a appuyé le Fonds national d'urgence déployé avec l'État et a participé au fonds COVID-résistance de la Région Sud à hauteur de 2€ par habitant. Avec le complément versé par la Région, la Banque des Territoires et le Département de Vaucluse, c'est près de 128K€ qui ont été mobilisés sur notre territoire pour les entreprises et les associations vauclusiennes. La CCEPPG a également appuyé le Fonds Région Unie de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 2€ par habitant également.

Durant toute la période de la crise sanitaire, un recensement a été effectué auprès des entreprises du territoire via le réseau C2EG (club des entrepreneurs) mais aussi dans le cadre du lien régulier avec les locataires du site Germain Aubert, afin d'identifier l'étendue de leurs difficultés et la nature du soutien qui pouvait leur être apporté.

Concernant C2EG, l'agent de la CCEPPG en charge de l'animation du club a assuré une veille quotidienne pour le compte de ses adhérents et assure une diffusion régulière des mesures économiques d'aide à l'entreprise et leurs évolutions, des outils créés par les institutionnels, diagnostics de territoire...

En parallèle, le club a permis de créer un réseau d'entraide et d'échanges pour le compte même des entreprises membres afin de faire face au Covid-19 : prêt de matériel, don ou mise à disposition gratuite de logiciels, services... Dans le même esprit, les adhérents ont également fait don aux soignants de nombreux matériels de protection : masques, blouses, lunettes, combinaisons, charlottes, gel hydroalcoolique...

L'observatoire économique AGDE

En période de crise sanitaire et économique, la CCEPPG a acquis l'observatoire économique AGDE, présenté en commission développement économique fin 2019.

Ce logiciel est mis à jour régulièrement (suppression / création d'entreprises), il offre diverses données économiques et divers outils qui faisaient défaut au service développement économique : base de données des locaux et terrains disponibles, gestion des relations avec les entreprises du territoire, agenda partagé...

- Coût N0 : 5 730 € TTC (outil logiciel + mise en œuvre et veille juridique)

- Coût N+1 : 2 520 € TTC (veille juridique : mises à jour hebdomadaires et rapport d'activités mensuels sur la mise en exergue des créations, suppressions, redressements, liquidations ...)

Le projet de Campus Connecté présenté par l'association Espace Milon

En séance du 27 février 2020, la CCEPPG a décidé de soutenir le projet de Campus Connecté dans le Haut Vaucluse, initié par l'Association Espace Maison Milon, au vu de l'adéquation de ce projet avec les enjeux de territoire, notamment en termes d'accessibilité aux services publics et de revitalisation des territoires ruraux, et ce, compte-tenu du rayonnement potentiel de ce projet sur l'ensemble du territoire communautaire.

Labellisé en Juillet 2020, il convient désormais de finaliser la mise en œuvre opérationnelle du Campus Connecté.

Travaux de réhabilitation et d'aménagements 2021 au sein de l'Espace Germain Aubert

Les échanges se poursuivent avec ID4TECH sur leurs besoins en développement au sein de la Cité du Végétal. Diverses options ont été étudiées cette année en adéquation avec les projets de croissance de l'entreprise.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent au sein de l'Espace Germain Aubert, visant à finaliser les aménagements des derniers m² de l'ancienne usine en vue d'accueillir une entreprise pour de la logistique et d'agrandir le local d'un de nos occupants actuels.

Aménagements paysagers et agrément de l'entrée sud du site Germain Aubert

Une attention particulière sera apportée aux aménagements paysagers de l'entrée Sud de l'Espace Germain Aubert, du côté de la Cité du Végétal. Le projet de Jardins Botaniques doit se poursuivre en partenariat avec la Maison Familiale Rurale de Richerenches. Le parking de la Cité du Végétal doit être doté d'un système de goutte à goutte et de nouvelles plantations. Enfin, le bardage de l'ancienne usine doit faire l'objet d'une rénovation peinture ou graff.

Réparations à programmer au sein de l'Espace Germain Aubert

Au cours de l'année 2021, sont prévues trois réparations importantes de l'ordre de la sécurité :

- Reprise du sol de la zone de stockage d'Imcarvau,
- Reprise du sol de la halle de production de la plateforme,
- Reprise des quais de livraisons en façade ouest, non réglementaires.

Convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises

Il est proposé de renouveler pour une année la convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises, signée en 2016 avec le Département de la Drôme et qui a pris fin en août 2020, sur la base du règlement initial.

Le montant de l'aide est plafonné à 100K€ par projet, et se calcule en fonction du nombre d'emplois (CDI-ETP) que l'entreprise s'engage à créer sur une période de 3 ans. L'aide est différente selon la localisation géographique : en zone de revitalisation rurale ou hors de cette zone.

Les modalités de calcul de l'aide sont les suivantes :

Qualité environnementale du bâtiment	Commune hors ZRR	Commune en ZRR
Niveau « de base »	3.000 €/ emploi créé	6.000 €/ emploi créé
Niveau « performant » (certification HQE, HPE, Bepos, Effinergie...)	5.000 €/ emploi créé	8.000 €/ emploi créé
Montant minimum à réaliser	Plancher d'investissements éligibles : 200K€	Plancher d'investissements éligibles : 50K€

Le Département de la Drôme verse 90% de l'aide éligible dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

Les Zones d'Activités Economiques

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes poursuit en 2021 le développement et la mise à jour des panneaux de signalétique installés sur les parcs.

Très Haut Débit

Poursuite du déploiement de la fibre, avec un décalage prévisible de l'appel des fonds d'ADN, compte tenu du contexte actuel. Pour mémoire ci-après détail des appels de fonds 84 / 26 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2014	2025	TOTAL
Drôme		376 200 €	627 000 €	407 220 €	625 680 €				2 036 100 €
		1.254.000€ - Phase 1 = 3.800 prises			673.200 € - Phase 2 = 1.600 prises				
Vaucluse	245 260 €	245 260 €		245 260 €					735 780 €
	Dernière phase = 5.458 prises								
TOTAL	245 260 €	621 460 €	627 000 €	652 480 €	625 680 €				2 771 880 €

COMMISSION TOURISME & ATTRACTIVITE

La gestion du volet « Promotion du Tourisme » se fait par « l'Office de Tourisme Communautaire Pays de Grignan-Enclave des Papes » et ce depuis le 1^{er} Janvier 2017, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention a été reconduite pour la période 2020 – 2022 avec une subvention annuelle de 206.500 €.

Compte tenu de la crise sanitaire qui a débuté en 2020, nous constatons une baisse annuelle de - 35% par rapport à 2019, concernant la déclaration de la taxe de séjour. En effet, les principales mesures prises par le gouvernement afin de combattre la COVID 19 ont entraîné une baisse d'activités dans tous les domaines (commerces, bars, limitation des déplacements, culture, ...). Toutes ces mesures ont contribué à une baisse de la fréquentation touristique.

Les terrains de camping ont été les plus touchés avec moins de 28 901 nuitées en 2020 par rapport à 2019 et une perte de 16K de produit de taxe de séjour.

En mars 2021, le produit 2020 de la taxe de séjour s'élève à 151K€:

- déclaré par les hébergeurs est de 86K€ ;
- versé par les opérateurs numériques (AirBnb, Booking, Gîtes de France...) est de 65K€.

La commission Tourisme et Attractivité va proposer une feuille de route du développement touristique par le biais d'une stratégie sur 2021-2026, dotée d'objectifs concrets à atteindre sur des périodes de deux années et déclinée en 4 axes :

- AXE 1 – Des paysages préservés, un patrimoine précieux, un terroir d'exception.
- AXE 2 – Une promotion accrue « Enclave des Papes – Drôme Provençale ».
- AXE 3 – Des liens privilégiés : « au service des vacanciers, au plus près des professionnels du tourisme
- AXE 4 – Organiser/renforcer la gouvernance du tourisme.

En 2021, une des actions principales concernera, entre autres, l'axe 1 et la réalisation de photos et vidéos en 360° par drones. Afin de réduire la quantité d'éditions papier imprimées, mais aussi de palier au contexte actuel, dans lequel il est difficile de se déplacer, de visiter et de rendre accessible notre patrimoine, la CCEPPG souhaite créer une identité commune sur la base d'un projet global, fédérateur et équitable pour l'ensemble de ses communes. Elle entend mettre en avant ses discrètes richesses, moins connues et souvent fermées au public. Le budget prévisionnel de cette opération avoisine les 50K€ HT mais peut être cofinancé à hauteur de 80% par les fonds européens LEADER et des aides du Conseil Départemental de la Drôme.

Parallèlement, et dans le respect de l'axe 3, la Communauté de Communes va engager aux côtés de l'équipe de l'office de tourisme, des points informations et des socioprofessionnels un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) qui vise à mener une réflexion ou un projet autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de l'office, à l'échelle de ses bureaux d'information, de ses points informations, de son territoire et de sa destination. En général, le SADI se compose de 3 étapes qui permettent in fine de définir les outils (réaménagement des locaux, numérique, communication, etc.) nécessaires au schéma. Au vu des retours d'expérience d'autres intercommunalités, il faut prévoir environ 10K€.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

En dehors de la poursuite des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés conclus en 2019, dont le montant d'exécution est ressorti pour 2020 à 2 739K€ (2 722K€ en 2019) (tri, traitement et transport de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés inclus) la poursuite du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés est prévue en investissement, comme suit :

- Création des points d'apport volontaire en 2021 : 346K€,
- Rappel, création des points d'apport volontaire en 2020 (dépenses prévues = 487K€ ; dépenses engagées = 435K€).

Le programme 2021 concerne les communes de Colonzelle, Montjoyer, Montségur, Saint Pantaléon Les Vignes et Valréas.

L'année 2021 connaîtra une forte augmentation des coûts en matières de traitement des ordures ménagères et des encombrants suite à deux faits majeurs :

- Un nouveau marché de traitement des ordures ménagères et des encombrants qui est exécuté à compter du 1^{er} janvier 2021 par le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) ; dont le coût a fortement augmenté.
- Et une évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) importante.
- Rappel des prix 2020 de traitement OMr et encombrants : 100,93 € TTC / tonne (TGAP = 25 € HT / tonne)
- Nouveaux prix 2021 : 145,20 € TTC / tonne (TGAP = 37 € HT / tonne)
- Impact budgétaire pour 2021 (avec des tonnages constants) = + 362K€

Il est à souligner que l'évolution prévisionnelle de la TGAP à ce jour fixe un montant à 65 € HT / tonne en 2025. La Communauté de Communes poursuit donc son effort d'investissement afin de mettre en œuvre ses points d'apport volontaire pour l'ensemble des flux de déchets dans le but de réduire les coûts de collecte des ordures

ménagères et d'inciter les usagers aux gestes de tri (coût de collecte en porte à porte et sacs = 155,34 € / tonne ; coût de collecte en point d'apport volontaire = 107 € TTC / tonne).

Un point positif concerne la baisse de la TVA à 5,5% pour les collectes des déchets (hors ordures ménagères).

Concernant les actions de communication, à destination des scolaires, la reconduction du spectacle sur le tri (en fonction de l'évolution du contexte sanitaire) ainsi que des cahiers de texte sont envisagés sur 2021. La commission développement durable souhaite renforcer la communication auprès des usagers du territoire (consignes de tri, évolution des coûts de traitement, gestion des déchets verts et des bio-déchets, perspectives à venir...).

Enfin, l'association Coup de Pouce a créé un atelier chantier d'insertion « La Petite Ressourcerie » en décembre 2019, pour lequel une demande de subvention de fonctionnement a été déposée à hauteur de 15K€ pour l'année 2021 (convention triennale en cours). Les agents de Coup de Pouce sont présents sur les sites des déchèteries à Grignan et Valréas pour assurer la visibilité et la collecte directe auprès des usagers. Il est à noter que l'Association Coup de Pouce intégrera de nouveaux locaux au cours de l'année 2021 sur le tour de ville de Valréas, les ateliers et la boutique de « La Petite Ressourcerie » vont donc déménager. Tout sera regroupé en un seul et même lieu.

Crise sanitaire COVID 2020-2021

La crise sanitaire débutée en 2020 a fortement impacté le service déchets de la Communauté de Communes et notamment le fonctionnement des trois déchèteries, ces dernières ont fermé leurs portes le 17 mars 2020 au soir. Les déchèteries situées à Valréas et Valaurie ont ouvert leurs portes respectivement les 20 avril et 15 mai avec un accueil uniquement sur RDV. Il s'agit des deux sites pour lesquelles les configurations permettaient un accueil plus sécurisé pour les usagers et pour les agents (entrée et sortie différenciées...).

A compter du 15 juin, les déchèteries ont ouvert sans RDV mais avec des horaires adaptés à Grignan.

A compter du 1^{er} juillet, les horaires et jours d'ouverture habituels ont été remis en vigueur.

Les déchèteries ont été fermées car certains exutoires ont cessé leurs activités, la Communauté de Communes n'était plus en mesure d'évacuer les déchets déposés par les usagers. Les filières ont repris un fonctionnement progressivement.

Les cinq agents de déchèteries ont été réaffectés (hors temps d'autorisation spéciale d'absence) au service de la propreté des points d'apport volontaire du territoire. Ils ont permis de maintenir les sites propres et ont collecté les déchets déposés par les usagers destinés initialement en déchèteries.

Tous ces déchets ont été triés et déposés dans les contenants adéquats sur nos sites.

Le reste de l'année, les déchèteries ont pu fonctionner avec l'application des règles sanitaires en vigueur. Depuis le 12 janvier 2021 et la mise en œuvre du couvre-feu, les 3 sites ferment à 17h30 (au lieu de 18h). Les horaires ont donc été modifiés avec une ouverture à 13h30 au lieu de 14h.

Concernant les autres flux de déchets (ordures ménagères, tri sélectif), les collectes n'ont jamais cessé et les centres de traitement / de tri ont poursuivi leurs activités.

Concernant les impacts sur les tonnages collectés, entre 2019 et 2020 :

- 42,92 T d'ordures ménagères
- +28,65 T d'emballages
- +31,34 T de cartons collectés (hors déchèteries)
- 25,52 T de papiers
- +11,16 T de verre
- +7,49T d'encombrants collectés en porte à porte (pas de collecte entre mi-mars et début juin)
- 425,64 T d'encombrants en déchèteries
- 125,03 T de gravats en déchèteries
- 161,24 T de végétaux en déchèteries



Adhésions aux Syndicats d'aménagement des cours d'eau

La compétence GEMAPI a été transférée à l'intercommunalité au 1^{er} Janvier 2018, étant précisé que sont concernés trois bassins versants sur le territoire de la CCEPPG : le Lez, la Berre (et la Vence) et le Lauzon.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), œuvre sur le bassin du Lez. Au titre de 2021, la cotisation de base appelée de 324K€, (augmentation de +1%) mais une baisse de l'ordre de 16K€ de la cotisation globale liée à la cotisation « Dignes ».

Sur le bassin de la Berre, la CCEPPG est adhérente, en représentation substitution, au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents (SIABBVA).

Il convient en 2021 de prévoir un complément aux 6.387€ de cotisation récurrente afin de permettre à cette structure d'élaborer la Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Sur le Bassin du Lauzon, la CCEPPG est responsable en direct de la mise en œuvre de l'entretien. Des travaux d'entretien ont été réalisés sur ce cours d'eau à hauteur de 3.450€ par une association intermédiaire. Il est prévu pour 2021 la reconduction de cette enveloppe.

Concernant le financement de cette compétence, la taxe GEMAPI a été instaurée sur le territoire à compter de 2020 (plafonnée à 40 €/habitant). Au vu du contexte actuel, il paraît opportun d'effectuer des simulations en vue de couvrir une partie des coûts liés à cette compétence.

L'outil SIG : Système d'Information Géographique

L'harmonisation de cet outil en 2019 sur toutes les communes de la CCEPPG a représenté un investissement de 53K€. Le coût de fonctionnement annuel comprenant les frais d'hébergement, de maintenance et la mise à jour des données cadastrales s'élève à 3 991 €. Pour 2021, l'intégration de deux PLU est prévue, pour un montant de 600 € TTC.

Mise en réseau des bibliothèques

Dans le cadre de sa compétence « lutte contre la fracture numérique », les 7 bibliothèques du territoire ont été mises en réseau : Grignan, Grillon, Montségur-sur Lauzon, Roussas/Valaurie, Richerenches, Taulignan et Visan. Le coût de fonctionnement annuel s'élève à 1.385€.

Adhésion au syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale « Rhône-Provence-Baronnies » (SCOT)

L'adhésion de la CCEPPG au syndicat mixte du SCOT « Rhône Provence Baronnies », qui est calculée sur la base de 1,12 € par an et par habitant, s'élève à 26K€. Pour mémoire nous disposons de 7 membres au sein de cette instance.

Adhésion au Parc Naturel Régional des Baronnies (PNR)

Une partie du territoire de la CCEPPG (Taulignan) se situant dans le PNR des Baronnies, une cotisation annuelle est appelée. Elle est calculée sur la base de 1,50 € par habitants (1977 en 2018) soit 2 965,50 € en 2020.

Mise en place du Service de la Performance Energétique de l'Habitat, le SPPEH

En 2019, le territoire du SCOT étant labélisé Territoire Energie POSitive (TEPOS), il était demandé de déployer une plateforme de rénovation énergétique (PRE) qui a pour objet la création d'un guichet unique des aides pour l'amélioration de l'habitat.

Via la Plateforme de rénovation énergétique de Montélimar Agglomération et avec l'appui du SDED, le territoire du SCOT a pu bénéficier d'un programme spécifique de CEE, Certificat d'Economie d'Energie, à destination des

collectivités territoriales, pour le financement de travaux sur leurs bâtiments publics. Le CCEPPG a ainsi reçu la somme de 24K€ qui sera fléchée sur le financement de sa politique énergétique et le déploiement de la PRE.

En 2021, cette PRE devient le SPPEH : le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat. Un appui ingénierie pour accompagner les EPCI du SCOT dans le déploiement de leur SPPEH a été demandé. Le coût de cet appui a été partagé entre les EPCI soit une part à charge pour la CCEPPG de 248,50 €

De 2021 à 2023, ce service va être confié à un prestataire unique, le CEDER, via une convention d'un an renouvelable. Le financement de ce nouveau service est un financement à l'acte. Il est assuré pour 50% par les EPCI et pour 50% par les régions via un programme de CEE nommé SARE, Service d'accompagnement à la rénovation énergétique. La participation prévue est de 0,50 € par an et par habitant.

Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET

Le PCAET comprend une partie diagnostic, une partie stratégie et une partie plan d'actions. Le montant total de l'étude s'élève à 72K€ TTC, subventionné à 70% environ. Le diagnostic d'un montant de 28K€ TTC a été réglé en 2020 aux trois bureaux d'étude en charge de ce dossier.

Compte tenu du contexte sanitaire, le séminaire sur la stratégie territoriale programmé en novembre dernier, n'a pas pu avoir lieu. Il sera reprogrammé dès que la situation sanitaire le permettra.

En 2020, cette étude a induit une adhésion au Service Des Energies dans la Drôme (SDED) d'un montant de 0,10 €/habitants, soit 933,20 €, ainsi qu'auprès du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV) à hauteur de 0,07 €/habitant, soit 998,62€, afin de disposer des données énergies du territoire.

Etude Voies douces

L'étude est terminée et suite à sa restitution, les tracés doivent être précisés et les coûts maîtrisés pour une meilleure intégration du projet aux sites. En 2021, le budget alloué à ce service est de 25K€. Les élus des commissions Aménagement et Tourisme se rencontreront pour définir de nouvelles pistes pour le déploiement des mobilités douces sur notre territoire. Un schéma directeur vélo pourrait les accompagner dans la définition de leur politique en la matière.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE SOLIDARITE

Enfance

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ayant pris fin au 31 décembre 2020, le nouveau dispositif de la CNAF, la Convention Territoriale Globale (CTG), devra être signée avant la fin de l'année 2021. Elle présente un champ d'actions plus large que le CEJ avec une réflexion portée sur les domaines de la petite enfance, l'enfance/Jeunesse, la parentalité, le logement, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits/Inclusion numérique.

Ce dispositif devra être cosigné par les communes concernées, certaines de ces actions ne rentrant pas dans le champ d'intervention actuel de l'intercommunalité.

Sur la base du portrait social établi par les partenaires locaux et enrichi par les communes, les élu(e)s devront déterminer les enjeux prioritaires du territoire et valider les actions à développer ou à mettre en place.

Par ailleurs concernant l'ALSH la Boîte à Malices, un module d'inscription en ligne a été mis en place.

Les communes accueillant traditionnellement L'ALSH Boite à Malices ne pouvant mettre à disposition leur école sur la période d'été 2021, l'accueil aura lieu sur les deux communes attenantes de Chamaret et Colonzelle. Cette nouvelle organisation pourrait engendrer un surcout d'environ 7K€ pour une période de 7 semaines (Navettes de bus supplémentaires, directeur adjoint supplémentaire,...).

Concernant l'étude des demandes de subvention des associations enfance, une nouvelle méthodologie a été soumise et sera en place, avec notamment une notion de versement d'acompte et de solde, le montant étant d'être au plus juste des besoins et de l'activité des structures.

Concernant les projets d'investissement :

- Création d'une structure d'accueil sur la commune de Roussas :

L'Avant-Projet a été présenté à l'automne 2020, les travaux étant envisagés dès 2021 après obtention des autorisations d'urbanisme et consultation d'entreprises. Pour mémoire, l'enveloppe initiale de ce projet était estimée à 480K€ TTC, avec un reste à charge pour la CCEPPG de l'ordre de 81K€. Au vu de l'avant-projet, l'inscription budgétaire doit être réévaluée pour un coût d'opération de 662K€ TTC et un reste à charge de l'ordre de 132K€.

- Changement de local pour la crèche Lis Amourié de Valréas :

Pour 2021, seule l'acquisition du terrain à la Société Publique Locale « Territoire Vaucluse » est envisagée.

Ces projets pourront être soutenus par les CAF et autres partenaires financiers de ce secteur d'intervention.

Aide alimentaire : Maintien des subventions et prise en charge de certains bénéficiaires auprès de l'association « le Rayon de Soleil ». Ayant exprimé un besoin d'avoir une plus grande surface de stockage, l'épicerie va bénéficier de 21m² supplémentaires.

Au-delà de l'aide alimentaire, une réflexion est menée sur l'opportunité de la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Animée par l'union National des Centres Communaux d'Action Sociale, une journée de formation des élu(e)s permettra de définir plus précisément les besoins du territoire afin d'envisager les actions les plus appropriées et peut-être redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire.

Fourrière animale : poursuite des dispositions conventionnées avec la SPA de l'Enclave (subvention de fonctionnement et frais de garde de la fourrière).

D. Budget annexe - Assainissement Non Collectif 2020 – Orientations Budget 2021

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

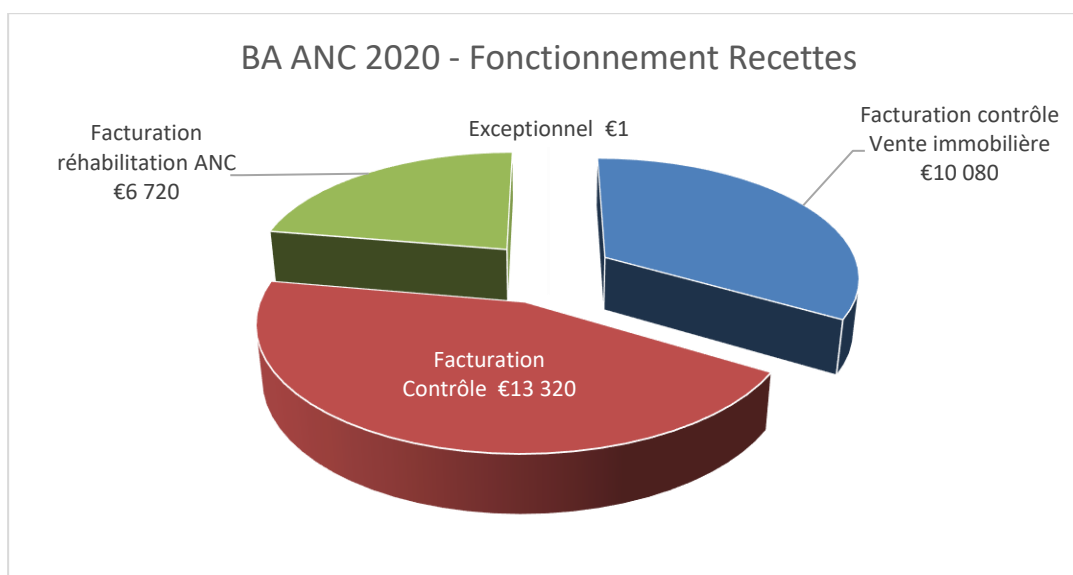
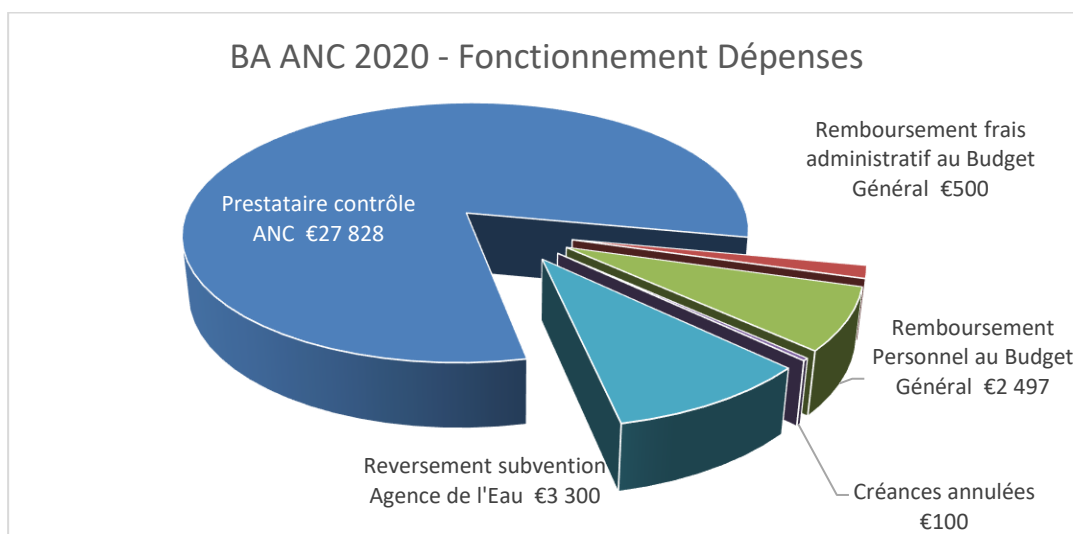
Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID : 084-200040681-20210318-D_2021_01-DE



La réalisation budgétaire pour ce budget annexe en 2020 peut se résumer comme ci-dessous, à noter que le résultat de clôture -fonctionnement reste déficitaire.



Depuis 2019, le Cabinet PAPERI est chargé des opérations de contrôle des installations d'assainissement non collectif du territoire. Outre la poursuite des diagnostics de l'existant, ce prestataire assure les contrôles préalables aux ventes immobilières, la validation des projets d'ANC et les contrôles de bonne exécution.

La campagne de contrôles des installations existantes s'est déroulée en 2019 sur la commune de Montbrison sur Lez. En 2020, elle a concerné les communes de Saint Pantaléon les Vignes, le Pègue et Rousset les Vignes. Il est rappelé que l'objectif du SPANC est que toutes les installations d'ANC aient été contrôlées au moins une fois. Pour 2021, il est proposé de poursuivre cette campagne de contrôle sur les communes à l'ouest de notre territoire.

Le deuxième programme d'aide aux particuliers pour la réhabilitation de leurs installations, signé avec l'Agence de l'Eau, s'est terminé en 2020. Ce sont 20 dossiers qui ont pu bénéficier de ce programme pour un montant de subvention total de 66K€. (3 300 € par dossier). La CCEPPG a perçu une aide pour l'animation de ce programme de 300 € par dossier.

Le budget de ce service présente en 2020 une section de fonctionnement toujours bénéficiaire, de moins en moins. Afin d'assainir peu à peu la situation, il est proposé d'augmenter les tarifs pour 2021 : en s'alignant notamment sur les tarifs de notre prestataire :

Contrôles	TARIFS CCEPPG			Tarifs prestataires
	2020	2021	Evolution	
Existant	120 €	120 €	0%	120 €
Vente Immob	160 €	200 €	25%	144 €
Conception	105 €	80 €	-24%	60 €
Réalisation	105 €	144 €	37%	144 €

Côté investissement : le résultat de clôture de 2020 présente un excédent de 10 968,36 €.

Il est proposé d'équiper le service d'un nouveau Logiciel : devis estimé de 8 500 € environ, le précédent logiciel étant obsolète depuis 2018 et plus mis à jour depuis cette date.

Ainsi les orientations budgétaires 2021 pour ce budget annexe seraient comme ci-dessous :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT en K€		BUDGET 2020	CA 2020	Variation CA 2020/2019 %	OB 2021	Variation Budget 2021/2020 %
R Réelles	Chapitre 70 - Produit des services	65 €	30 €	7,14%	58 €	-10,77%
	Chapitre 74 - Dotations & participations	4 €	4 €	-90,00%	- €	-100,00%
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	0 €	0,00%	- €	0,00%
	Chapitre 78 - Reprises sur amortissement	- €	- €	0,00%	- €	0,00%
R Ordre	Chapitre 042 - Amortissements subventions	- €	- €	0,00%	- €	0,00%
TOTAL RF		69 €	34 €	-49,85%	58 €	70,09%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K€		BUDGET 2020	CA 2020	Variation CA 2020/2019 %	OB 2021	Variation Budget 2021/2020 %
D Réelles	Chapitre 011 - Charges à caractère général	37 €	28 €	0,00%	28 €	-24,32%
	Chapitre 012 - Charges de personnel	3 €	3 €	0,00%	3 €	0,00%
	Chapitre 66 - Charges financières	0 €	0 €	0,00%	- €	0,00%
	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 €	3 €	-91,67%	- €	-100,00%
D Ordre	Chapitre 042 - Amortissements subventions	- €	- €	0,00%	- €	0,00%
Déficit de fonctionnement reporté		26 €	26 €	-3,70%	27 €	3,85%
TOTAL DF		69 €	60 €	-36,17%	58 €	-3,33%

Avec pour la section d'investissement la reprise de l'excédent reporté pour financer le renouvellement du logiciel.

ABREVIATIONS

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021



ID : 084-200040681-20210318-D_2021_01-DE

AC	Attribution de Compensation	FCTVA	Fonds de Comp
ADN	Ardèche Drôme Numérique (syndicat)	FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
ADS	Application du Droit du Sol	FNGIR	Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources
AIP	Arrêté Inter Préfectoral	FPIC	Fonds National Péréquation des ressources Intercommunales & Communales
AIST	Association Interprofessionnelle de Santé au Travail	FSIL	Fond Soutien à l'Investissement Local
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations
ANC	Assainissement Non Collectif	GMS	Garantie Maintien de Salaires
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	IFER	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
C2EG	Club des Entrepreneurs Enclave - Grignan	ISDPAM	Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
CAF	Capacité d'Auto Financement	LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
	Caisse Allocation Familiale	MSA	Mutualité Sociale Agricole
CAR	Contrat Ambition Région	NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme & Environnement	OB	Orientations Budgétaires
CDG	Centre De Gestion	OMr	Ordures Ménagères Résiduelles
CEDER	Centre pour l'Environnement & le Développement des Energies Renouvelables	PAPI	Programme d'Action & de Prévention des Inondations
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse	PAV	Point d'Apport Volontaire
CET	Contribution Economique Territoriale	PCAET	Plan Climat Air-Energie Territorial
	Compte Epargne Temps	PCS	Plan Communal de Sauvegarde
CFE	Contribution Foncière des Entreprises	PEEV	Plate forme d'Eco-Extraction Valréas
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale	PEI	Points d'Eau Incendie
CIF	Coefficient d'Intégration Fiscal	PER	Plateforme de Rénovation Energétique
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	PICS	Plan InterCommunal de Sauvegarde
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales	PLF	Projet de Loi de Finances
CNAS	Comité Nation d'Action Sociale	PNR	Parc Naturel Régional
COFIL	COmité de PILotage	PPCR	Parcours Professionnel Carrières & Rémunérations
CRD	Capital Restant Dû	QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
CRET	Contrat Régional d'Equilibre Territorial	RAM	Relais Assistante Maternelle
CSPS	Compensation Part Salaire	RAR	Restes A Réaliser
CTG	Convention Territoriale Globale	REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CVAE	Contribution sur la Valeur Ajoutée des 'Entreprises	RGE	Reconnu Garant de l'Environnement
DCRTP	Dotation Compensation Réforme de la Taxe Professionnelle	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie	RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise & de l'Engagement Professionnel
DETR	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement	SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
DGD	Dotation Globale de Décentralisation	SDED	Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires	SEV	Syndicat d'Electrification du Vaucluse
DPV	Dotation Politique de la Ville	SIABBVA	Syndicat Intercom. Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence & Affluents
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	SIG	Système d'Information Géographique
DSR	Dotation de Solidarité Rurale	SMBVL	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine	TASCOM	Taxe sur les Surfaces COMmerciales
EPCI FA	Ets Public Coopérat° Intercommunale à Fiscalité Additionnelle	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EPCI FPU	Ets Public Coopérat° Intercommunale à Fiscalité Professionnelle Unique	TEPOS	Territoire à Energie POSitive
ETP	Equivalent Temps Plein	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes